



mairie
ti ker

202212- 09

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Affiché le
ID : 022-212200349-20221212-202212_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations :

Absents :

Date de convocation : 5 Décembre 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Opération d'ordre budgétaire

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Le Trésorier nous a fait par des opérations comptables concernant des emprunts non passés en 2009 et 2011. Il est nécessaire de les régulariser avant de passer à la comptabilité M57 afin d'avoir un solde au 1641-emprunts qui corresponde à la réalité du montant total des prêts restant à rembourser. Ces opérations n'auront aucun impact sur le budget de la commune.

Les opérations à réaliser sont :

Débit au compte 1641 : 164 187.02 €	Crédit au compte 1021 : 164 187.02 €
Débit au compte 16818 : 150 000.00 €	Crédit au compte 1021 : 150 000.00 €
Débit au compte 168758 : 10 733.71 €	Crédit au compte 1021 : 10 733.71 €

Le conseil municipal :

Vu la demande de Monsieur Le Trésorier

Considérant qu'il y a lieu de passer les opérations d'ordre budgétaire ci-dessus

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** et d'autoriser Monsieur le Maire à passer les opérations comptables nécessaires afin de régulariser les comptes emprunts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer les écritures de régularisation.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Maurice OFFRET

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

courriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr